

DECRET N° 2007-553 DU 29 NOVEMBRE 2007

Portant nomination de deux (02) Officiers Généraux et d'un Officier Supérieur des Forces Armées Béninoises en qualité d'Attachés de Défense auprès de certaines représentations diplomatiques.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu** le décret n° 2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions organisation et fonctionnement des Postes d'Attachés de défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin ;
- Vu** les agréments requis des Autorités des Etats accréditaires ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, et du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Le** conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 novembre 2007 ;

DECRETE :

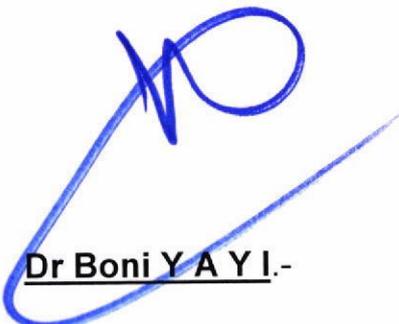
Article 1^{er} : Conformément à l'article 10 du décret n° 2006-147 du 31 mars 2006 susvisé et suite aux agréments requis des Autorités compétentes des Etats accreditaires, les deux Officiers Généraux et l'Officier Supérieur des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent sont nommés Attachés de Défense auprès des Missions Diplomatiques ci-après :

- Attaché de Défense à Paris près l'Ambassade du Bénin en France : Intendant Général de brigade Biscotin DEGAN
- Attaché de Défense à New-York près la Représentation Diplomatique du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies : Général de Brigade Alassane Kpembé MASSOUHOUDOU
- Attaché de Défense à Bruxelles près l'Ambassade du Bénin au Royaume de Belgique : Colonel Idrissou LATOOUNDJI

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,

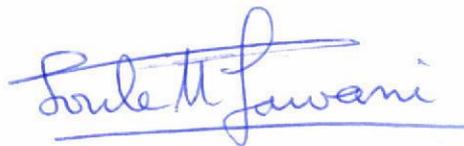

Issifou KOGUI N'DOURO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,



Moussa OKANLA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

MPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDN 4 MAEIAFBE 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 03 UNIPAR-FDSP
02 DOPA 1 INTERESSES 3 JO 1.